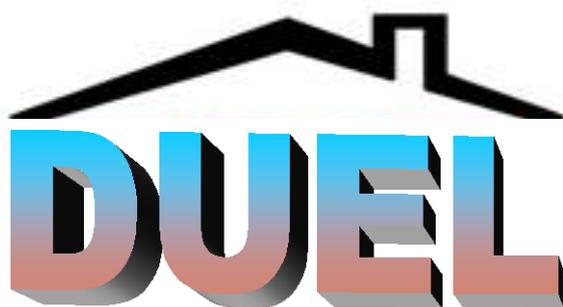




Un logement pour tous
Plan départemental d'actions
Pour le logement des personnes défavorisées



Le **D**iagnostic pour un **U**sage **E**conome du **L**ogement

CONTACTS

HELIOSE

Rémy COGNET
Yanick CHIRON
Marc TIXIER
04 77 31 61 16

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE

ISABELLE MANDON
MARIE-CLAIRE GRANGE
04 77 43 71 95

EDF

Christophe LALLEMAND
04 77 42 78 16

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le **DUEL** est une action financée, dans le cadre du **FLU**, par le Conseil Général de la Loire, EDF et la Région Rhône Alpes.

Il vise à effectuer **un état des lieux de la dépense énergétique** d'un ménage (*électricité, chauffage et eau*) et d'**apporter des conseils** et préconisations susceptibles de faire diminuer les factures.

**FAIRE
DIMINUER
LES
FACTURES**

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout ménage ligérien relevant du **public du PDALD** dont les factures d'eau ou d'énergie semblent anormalement élevées.

**70
DIAGNOSTICS
SUR TOUT LE
DÉPARTEMENT**



HELIOSE Espace Info Energie de la Loire
5 avenue Albert Raimond 42270 Saint-Priest-en-Jarez

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

Avant tout, le ménage doit être **volontaire** et se sentir concerné par les économies d'énergie et d'eau. Il doit être demandeur de conseils pour réduire ses factures énergétiques. Le travailleur social et la famille doivent adhérer à la démarche d'accompagnement que le DUEL implique.

En cas d'intervention dans le parc public, et à la demande d'AMOS 42, il sera proposé aux ménages concernés en lien avec le service instructeur **d'informer le bailleur de la démarche et de lui communiquer éventuellement les résultats techniques.**

Le logement (*privé ou public*) ne doit pas relever d'une procédure de non décence, d'insalubrité ou du RSD sauf si les désordres constatés sont le résultat d'un mauvais usage du logement par le ménage.

COMMENT SE SAISIR D'UNE DEMANDE DE DUEL ?

Les ménages pouvant être intéressés par un **DUEL** peuvent être repérés par les instances techniques du PDALD (CLU, FALPO, CLT, LHI ...) ou orientés à la demande du travailleur social.

Ce sont les **CLU** qui **réceptionnent, évaluent la pertinence de la demande et sollicitent Héliose** pour mettre en œuvre le DUEL. Les CLU sont également chargées de **suivre le déroulement des DUEL** de leur territoire et d'évaluer leur pertinence.

► Les services sociaux qui souhaiteraient recourir à ce dispositif devront **IMPERATIVEMENT** se rapprocher de leur CLU de référence.

► Les instances techniques du Plan devront également se rapprocher de leur CLU de référence.

COMMENT SE DÉROULE LE DIAGNOSTIC ?

Si un DUEL semble justifié, **l'association HELIOSE** est sollicitée afin de rencontrer le ménage avec le travailleur social. **Un diagnostic technique et énergétique est établi.** Ce rapport sera ensuite transmis au ménage bénéficiaire et au travailleur social comprenant une partie sur l'analyse de la situation et une partie sur des préconisations incluant une estimation financière du montant des économies pouvant être réalisées.

A partir du diagnostic, Héliose pourra être amené à constater que le logement est dégradé ou énergivore et nécessite des travaux. Elle pourra être amenée à orienter la situation vers des structures (ANAH ; CAF...) qui prendront contact avec le propriétaire du logement afin de solliciter des dispositifs spécifiques pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.

Six mois à un an plus tard, l'association HELIOSE réalise un bilan à partir d'une évaluation des consommations réelles.

Le **DUEL** fera l'objet d'une note de synthèse remise aux ménages et au service social référent.